

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue lors d'une participation à distance (TEAMS), le 13 janvier 2022, et ce, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M <sup>me</sup> Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M. François Lebrun,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Mélanie Parent,	membre représentant le personnel enseignant
M <sup>me</sup> Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M <sup>me</sup> France Trépanier,	membre représentant la communauté
M <sup>me</sup> Julie Vincent,	membre représentant les directions d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Claude Drouin, M. Sylvain-Michel Paradis et M<sup>me</sup> Andrea Valenzuela ont motivé leur absence.

Invités :

M. François Bérubé, coordonnateur, Service des ressources matérielles  
M. Marc-André Leblanc, directeur, Service des ressources matérielles  
M. Louis-André Nadon, coordonnateur, Service des ressources matérielles

## **1. POINTS STATUTAIRES**

### **1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

M<sup>me</sup> Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

### **1.2. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (RCA-142/SSGC)**

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique ont été respectées.

### **1.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-143/SSGC)**

M<sup>me</sup> Julie Vincent **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

#### **1. Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Respect de la procédure de la convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration

#### **2. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**

- 2.1 Achat et installation de modulaires (pour le secondaire) à l'école secondaire Cap-Jeunesse
- 2.2 Rénovation du système de chauffage et mise aux normes des issues de secours, Phase 2, à l'école secondaire Cap-Jeunesse

3. Information de la présidence ou du directeur général
4. Divers
5. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

#### **1.4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le secrétaire général procède à l'assermentation de M<sup>me</sup> Mélanie Parent, membre représentant le personnel enseignant.

#### **2. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION**

##### **2.1. ACHAT ET INSTALLATION DE MODULAIRES (POUR LE SECONDAIRE) À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCA-144/SRM)**

**CONSIDÉRANT** les besoins en places-élèves au niveau secondaire pour la rentrée scolaire 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord à faire l'acquisition de classes modulaires pour combler ces places-élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels des firmes Groupe EPA inc, FNX Innov inc, CIMA+ et Gicloconcept inc. ont préparé les plans et devis pour soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 19 octobre 2021 au 30 novembre 2021, soit 42 jours, pour l'achat et l'installation de modulaires au secondaire à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 21380-017) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (C-65.1, r.5) en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'UN** seul soumissionnaire a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et les heures limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire du Rivière-du-Nord, le 30 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la compagnie RCM Modulaires inc. de Saint-Benoît-Labre au montant forfaitaire de 10 879 368,50 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie RCM Modulaires inc. de Saint-Benoît-Labre a été jugée admissible à déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon :

- A. D'octroyer le contrat de construction visant l'achat et l'installation de modulaires au secondaire à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 21380-017) à l'entreprise RCM Modulaires de Saint-Benoît-Labre au montant forfaitaire de 10 879 368,50 \$, avant les taxes.
- B. D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

**2.2. RÉNOVATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET MISE AUX NORMES DES ISSUES DE SECOURS, PHASE 2, À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCA-145/SRM)**

**CONSIDÉRANT** les problèmes de confort importants;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaires est autorisé dans le cadre du *Plan quinquennal d'investissement* à effectuer les travaux correctifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les professionnels des firmes FNX Innov inc., Groupe EPA inc et CIMA+ ont préparé les plans et devis pour soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 29 octobre 2021 au 3 décembre 2021, soit 35 jours, pour la rénovation du système de chauffage et la mise aux normes des issues de secours Phase 2, à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 21380-018) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (C-65.1, r.5) en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** huit (8) soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et les heures limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, le 3 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de la compagnie Névé Réfrigération inc. de Longueuil au montant forfaitaire de 2 744 200 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Névé Réfrigération inc. de Longueuil a été jugée admissible à déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Jaymee Lafave :

- A. D'octroyer le contrat de construction visant la rénovation du système de chauffage et mise aux normes des issues de secours Phase 2, à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 21380-018) à la compagnie Névé Réfrigération inc. de Longueuil au montant forfaitaire de 2 744 200 \$, avant les taxes.
- B. D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

**3. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**4. DIVERS**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-146/SSGC)**

M<sup>me</sup> Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 25.

Adopté